

## ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉEE

La représentation des parents au lycée est un droit. Nous devons saisir cette chance de pouvoir apporter notre voix dans les instances.

A quoi sert ce droit ? A instaurer un dialogue constructif au sein du lycée entre professeurs, parents d'élèves et lycéens afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves dans un esprit de co-éducation réussie.

Au lycée les Pierres Vives, 5 représentants de parents sont élus au Conseil d'Administration (CA) du lycée. Ils siègent également dans d'autres instances au sein du lycée (commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, commission restauration, CHSCT, appels d'offres...) et vous représentent en y assurant un suivi des différents sujets.

## **NOS ACTIONS 2022/2023**

Nous sommes intervenus notamment sur :

- la non affectation (pas d'inscription) de plusieurs élèves de seconde, plusieurs semaines après la rentrée,
- le non remplacement de professeurs dans différentes disciplines,
- la D.H.G (Dotation globale Horaire) en **demandant une prise en compte des difficultés individuelles** : accompagnement ciblé et personnalisé, du soutien pour les élèves les plus en difficulté,
- la **nécessité de réunir le C.E.S.C.E** (Comité d'Education à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement) afin de mettre en place des actions pour prévenir le harcèlement, les violences psychologiques verbales et sexuelles, des actions d'éducation à la sexualité et de prévention des phobies scolaires.

## **NOS ENGAGEMENTS 2023/2024**

- veiller au **remplacement de tous les professeurs absents** (intervention auprès de l'inspection Académique),
- s'assurer du soutien et de l'accompagnement personnalisé des élèves selon leurs besoins,
- continuer notre travail au sein du C.E.S.C.E pour une mise en place effective des actions sur les thèmes pré-établis,
- accompagner les parents dans la mise en place des PAP et PAI de leurs enfants,
- former et accompagner les parents délégués aux conseils de classe,
- vous consulter, recueillir votre avis dans le cadre de l'évaluation du lycée cette année,
- **assister les parents** dans le cadre d'une commission éducative, d'un conseil de discipline ou d'une commission d'appel,
- en accord avec les représentants des professeurs et des élèves, revenir à des Conseils trimestriels pour les secondes et premières.



